

Monopolisation des pouvoirs

M. Trudeau: Monsieur le président, je ne crois pas que la Commission d'enquête se dirige dans cette direction. Elle s'intéressera surtout à la concentration du pouvoir économique, mais si des gouvernements ou des partis socialistes veulent détruire leur pouvoir économique ou disperser leur pouvoir économique de la façon dont le député le suggère, cela est leur problème plutôt que le nôtre.

[Traduction]

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, tout en reconnaissant les qualités de M. Robert Bryce, le premier ministre nous dirait-il pourquoi le gouvernement a, encore une fois, eu recours à un homme dont l'expérience, même très grande, a surtout été acquise dans le secteur public, comme ce fut le cas lors de la récente nomination d'un cadre supérieur de la Société Radio-Canada, et nous dirait-il aussi si d'autres commissaires viendront du secteur privé compte tenu du mandat général confié à cette commission?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'intention qui a inspiré la création de la commission royale est de prendre des moyens pour accroître l'intérêt de la population dans le système économique. Qu'y a-t-il d'anormal, lorsqu'il s'agit de l'intérêt public, à désigner un fonctionnaire très distingué? Pour répondre à l'autre partie de la question du député, je lui signale qu'il connaîtra peut-être bientôt le nom des deux autres commissaires, mais j'ai l'impression qu'il a des suggestions à me faire.

● (1530)

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais accorder la parole à trois autres députés avant que nous en terminions avec cette question, les représentants de York-Simcoe, de Saint-Jean-Est et de Waterloo-Cambridge.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le premier ministre croit-il que le mandat de cette commission royale sera assez étendu pour lui permettre d'enquêter en profondeur sur le système bancaire au Canada, y compris les banques à charte, dont l'actif global est passé de 20 à 100 milliards de dollars depuis l'enquête de la dernière Commission royale?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est évident, à mes yeux, que le secteur mentionné par le député dans sa question se distingue par une forte concentration de pouvoir économique aux mains d'entreprises et la réponse est indubitablement oui.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il, si c'est possible, si le mandat de sa commission d'enquête aura assez d'envergure pour englober les sociétés de la Couronne? En outre, songe-t-il à établir une autre commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, comme la Commission Glassco qui a enquêté sur les dépenses du gouvernement en général?

M. Trudeau: Ma foi, monsieur l'Orateur, les membres de l'opposition devraient accorder leurs violons. Lorsque j'ai annoncé cette commission royale d'enquête, des oppositionnels ont dit «encore une commission royale d'enquête» et voici qu'un autre député en suggère déjà une autre.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, la création de cette commission royale d'enquête laisse supposer que l'actuelle loi relative aux enquêtes sur les coalitions laisse à désirer et il est certain que l'amendement dont est actuellement saisi le comité ne saurait en rien remédier à ces lacunes. Je

demande donc au premier ministre s'il serait prêt à autoriser les députés à voir le deuxième volet de la loi sur la concurrence, ce qui pourrait nous aider à accélérer l'adoption du premier que le comité étudie actuellement.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne vois vraiment pas pourquoi le député aurait besoin de savoir ce que le gouvernement envisage de faire dans un ou deux ans pour se prononcer sur la mesure qu'étudie actuellement la Chambre. S'il veut connaître l'orientation d'ensemble du gouvernement, il peut se reporter au bill proposé il y a deux ans par l'actuel ministre du Revenu national et dont les deux volets étaient réunis en un seul.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, l'annonce de la constitution d'une commission royale d'enquête était inattendue. On se serait attendu à ce qu'au fil des ans, le gouvernement prenne des décisions sur cette question des concentrations de pouvoir. Il a apparemment pris certaines décisions. Il a encouragé diverses formes de concentration en consortium. Lorsqu'on a interrogé les ministres du gouvernement sur les dangers que présentaient de grandes sociétés, ils ont systématiquement répondu que c'est l'État qui détient le pouvoir et qui le distribue, et que nous n'avions pas à nous en faire à ce sujet.

Je voudrais poser au premier ministre une question d'ordre plutôt philosophique, mais qui, cependant, me semble terriblement importante. Il s'agit du mandat fixé à cette commission royale d'enquête. Le premier ministre envisage-t-il de demander à la commission d'étudier la question du pouvoir en soi et de chercher qui le détient? Est-ce que ce sont les sociétés qui détiennent le pouvoir comme le pensent certains, ou est-ce que c'est l'État qui négligerait simplement de l'exercer à l'égard des sociétés? Je pense que c'est là une question fondamentale et importante et que, si elle ne figure pas dans son mandat, la commission pourrait prendre pour acquis qu'on l'a omise à dessein.

M. Trudeau: Pour répondre à la première partie de la question, monsieur l'Orateur, j'avoue que le gouvernement n'avait pas de position définitive sur le problème de la concentration du pouvoir économique; il était incapable de dire si, dans certaines circonstances, cette concentration était ou non bénéfique pour les Canadiens; j'admets les insuffisances du gouvernement à cet égard. Le député me comprendra certainement, car son parti ne fait pas de grandes déclarations sur la concentration du pouvoir des travailleurs dans les syndicats, question à laquelle le chef de l'opposition a fait allusion. Pour les membres sérieux de ce parti—et j'y inclus naturellement son leader actuel à la Chambre—la question de la concentration du pouvoir économique dans les syndicats est très sérieuse. Je le répète, dans aucun de ces cas, nous n'avons encore définitivement précisé nos vues. Nous nous attaquons pour l'instant à un aspect de ce problème. J'espère que le Nouveau parti démocratique nous fera entrevoir les vues qu'il tient sur l'autre aspect de la concentration du pouvoir économique.

La dernière partie de la question concerne le pouvoir lui-même: le gouvernement le possède-t-il oui ou non? Si c'est ce que le député insinue, je conviendrai certainement que, selon la constitution, le gouvernement a le pouvoir d'agir. Mais je conteste que nous ayons fait des lois nous permettant d'intervenir dans les activités légitimes des sociétés. C'est pourquoi nous demandons à la Commission de faire des recommandations sur les lois que pourrait